

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**
ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
États financiers	
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Produits et charges	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, ainsi que les états de l'évolution de l'actif net, des produits et charges et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

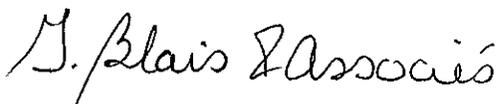
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES tire des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons, de l'excédent des charges sur les produits et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif aux 31 mars 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1^{er} avril 2018 et 2017 et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure d'auditer si les revenus mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



G. Blais & Associés, S.E.N.C.
Société de comptables professionnels agréés

Beloeil, le 22 mai 2019

Par Pierre Blais, CPA auditeur, CA

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

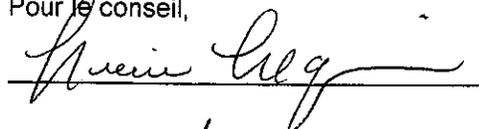
BILAN

au 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	189 901 \$	255 717 \$
Dépôt à terme rachetable, 1,5 %, échéant le 13 septembre 2019	100 000	100 000
Comptes clients	7 630	3 967
Subventions à recevoir	103 117	47 588
Taxes à recevoir	6 232	5 370
	<u>406 880</u>	<u>412 642</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	<u>9 498</u>	<u>11 962</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>416 378</u></u> \$	<u><u>424 604</u></u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	128 205 \$	66 963 \$
Revenus perçus d'avance	55 365	38 512
Apports reportés (note 5)	34 987	78 789
	<u>218 557</u>	<u>184 264</u>
	-----	-----
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	9 498	11 962
Non affecté	<u>188 323</u>	<u>228 378</u>
	<u>197 821</u>	<u>240 340</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u><u>416 378</u></u> \$	<u><u>424 604</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 administrateur

 administrateur

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018	
	<u>Investi en immobili- sations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Actif net au début	11 962 \$	228 378 \$	240 340 \$	227 131 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 464)	2 464		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)		(42 519)	(42 519)	13 209
Actif net à la fin	<u>9 498 \$</u>	<u>188 323 \$</u>	<u>197 821 \$</u>	<u>240 340 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRp
DE LA CÔTE-DES-NEIGES
 PRODUITS ET CHARGES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Inscriptions et services rendus	462 826 \$	486 616 \$
Subventions (note 6)	1 035 072	1 023 097
Dons	2 207	6 060
Intérêts	2 645	2 240
Frais de services	2 370	
	<u>1 505 120</u>	<u>1 518 013</u>
Produits - projets en fiducie (note 7)	<u>33 520</u>	<u>67 244</u>
	<u>1 538 640</u>	<u>1 585 257</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 304 183	1 277 842
Escomptes accordés	3 245	
Allocations	24 645	15 440
Formation - Perfectionnement	3 988	1 175
Frais de transport	15 106	12 092
Frais de déplacement	5 160	3 245
Frais de sorties	35 023	38 228
Communications	8 044	6 985
Honoraires professionnels	25 691	29 981
Publicité	8 199	8 490
Photocopieur	1 928	3 228
Entretien et réparations des équipements	572	2 221
Entretien de l'immeuble	10 422	9 681
Taxes et permis	4 010	6 220
Assurances	4 226	4 539
Location d'équipement	7 126	1 513
Nourriture	20 008	20 149
Fournitures diverses	34 034	34 272
Frais de postes	9 815	10 731
Frais transactionnels	2 231	
Intérêts et frais de banque	2 422	1 165
Dépenses diverses	15 097	14 571
Amortissement des immobilisations corporelles	2 464	3 036
	<u>1 547 639</u>	<u>1 504 804</u>
Charges - projets en fiducie (note 7)	<u>33 520</u>	<u>67 244</u>
	<u>1 581 159</u>	<u>1 572 048</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>(42 519) \$</u>	<u>13 209 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(42 519) \$	13 209 \$
Éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 464	3 036
Variation d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients	(3 663)	(3 967)
Subventions à recevoir	(55 529)	(9 355)
Taxes à recevoir	(862)	3 778
Revenus perçus d'avance	16 853	(17 989)
Créditeurs	61 242	2 780
Apports reportés	(43 802)	(2 217)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(65 816)	(10 725)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(699)	(699)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(699)	(699)
Diminution de l'encaisse	(65 816)	(11 424)
Encaisse au début	255 717	267 141
Encaisse à la fin	189 901 \$	255 717 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

1- STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, une entreprise sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs principaux sont :

- Développer la vie communautaire, le loisir et les activités sportives dans le quartier Côte-des-Neiges ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de vie de la population du quartier Côte-des-Neiges ;
- Promouvoir l'organisation d'activités communautaires et de loisirs auprès de la population ainsi que des institutions publiques et privées ;
- Combattre l'isolement, favoriser l'autonomie et la prise en charge individuelle et collective par le biais d'activités communautaires, de loisirs et d'activités sportives ;
- Favoriser et promouvoir l'intégration de la population multi-ethnique à la vie québécoise ;
- Rendre les activités communautaires, de loisirs et les activités sportives accessibles à l'ensemble de la population du quartier Côte-des-Neiges ;
- Développer et organiser toute autre activité permettant d'atteindre les objets de l'organisme.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont fournis et acceptés par le client et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sont encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédettes.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Apports reçus sous forme de biens ou services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens ou services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Mobilier et équipement	153 226 \$	144 084 \$	9 142 \$	11 428 \$
Matériel informatique	57 668	57 312	356	534
	<u>210 894 \$</u>	<u>201 396 \$</u>	<u>9 498 \$</u>	<u>11 962 \$</u>

4- CRÉDITEURS

	2019	2018
Salaires et vacances à payer	81 618 \$	58 605 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	46 587	8 358
	<u>128 205 \$</u>	<u>66 963 \$</u>

5- APPORTS REPORTÉS

	2019	2018
Subventions	<u>34 987 \$</u>	<u>78 789 \$</u>
Évolution des subventions reportées		
Solde au début	78 789 \$	81 006 \$
Montant encaissé au cours de l'exercice	1 024 790	1 088 124
Montants constatés à titre de produits de l'exercice		
Subventions (note 6)	(1 035 072)	(1 023 097)
Subventions - projets en fiducie (note 7)	<u>(33 520)</u>	<u>(67 244)</u>
Solde à la fin	<u>34 987 \$</u>	<u>78 789 \$</u>

Les subventions reportées représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de l'exercice subséquent.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

6- PRODUITS DE SUBVENTIONS

	2019	2018
Les produits de subventions se répartissent comme suit:		
Gouvernement du Québec		
Ministère de l'éducation, du loisir et du sport		
Programme de soutien à l'action bénévole	2 500 \$	2 500 \$
Programme d'assistance financière au CCL	122 684	143 197
	125 184	145 697
	-----	-----
Ministère des communautés culturelles et de l'immigration		
Programme P.I.L.I.	23 326	22 822
	-----	-----
Ministère de la famille		
Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles	27 590	15 571
	-----	-----
Développement des ressources humaines		
Emploi-Québec	6 949	15 263
	-----	-----
Gouvernement fédéral		
Développement des ressources humaines		
Placement - Carrière - été	57 422	68 691
	-----	-----
Ville de Montréal	336 212	296 775
	-----	-----
Ville de Montréal - entretien	109 245	109 245
	-----	-----
Centraide	234 700	232 500
	-----	-----
Commission scolaire de Montréal	20 259	18 326
	-----	-----
Conseil des Églises	3 500	4 000
	-----	-----
CSSS de la Montagne		
Animation Famille	14 869	16 705
Camp de jour	5 580	4 260
Table Jeunesse	54 810	50 443
Adultes	495	
Répit	8 454	8 310
	84 208	79 718
	-----	-----
F.Q.C.C.L.	1 930	88 028
	-----	-----
Autres organismes	4 547	14 489
	-----	-----
	<u>1 035 072 \$</u>	<u>1 023 097 \$</u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

7- PRODUITS ET CHARGES- PROJETS EN FIDUCIE

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2019, l'organisme a administré un projet en fiducie, soit « Table jeunesse pour bien animer ». Voici le détail des produits et des charges :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits		
Subventions	33 520 \$	66 509 \$
Inscriptions et autres		735
	<u>33 520</u>	<u>67 244</u>
	-----	-----
Charges		
Salaires et charges sociales	26 528	40 284
Allocations		7 038
Formation - perfectionnement		5 188
Frais de transport	1 215	1 253
Frais de sorties et de déplacement		43
Communications	889	696
Honoraires professionnels	2 139	3 010
Nourriture	1 582	3 671
Fournitures diverses	713	5 130
Autres charges	454	931
	<u>33 520</u>	<u>67 244</u>
	<u>-----</u>	<u>-----</u>
	<u>-----</u> \$	<u>-----</u> \$

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR
DE LA CÔTE-DES-NEIGES**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2019

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. L'organisme considère qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins financiers courants.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et aux subventions à recevoir, qui sont assujetties à des conditions qui doivent être respectées pour en assurer l'encaissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne son dépôt à terme à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la société à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.